

Kinshasa le 15 juillet 2022

N°R.F. RUE SG JUST GOMBE CDU 1328
28/07

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de la Justice ;
- (Tous) à **KINSHASA/GOMBE**

✓ A Monsieur le Directeur-Chef des Services des Cultes et Associations à **KINSHASA/GOMBE**

Objet : Suppression du formulaire « F92 »

Monsieur le Directeur,

En exécution des instructions de Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux contenues dans sa lettre référencée 1915/RKM405/HNN/CAB/ME/MIN/J&GS/2022 du 14 juillet 2022, dont copie en annexe, je vous instruis de ne plus délivrer, dès réception de la présente, le formulaire « F92 » et de réservé désormais au requérant de l'Arrêté d'obtention de la personnalité juridique, un accusé de réception dans sa forme classique.

En outre, toute perception des frais en rapport avec la délivrance du formulaire susmentionné est strictement interdite sous peine des sanctions disciplinaires à l'égard de tout agent qui ne se conformerait pas aux dispositions de la présente.

Vous en ferez large diffusion auprès des Agents sous votre direction.

Il y a ordre et extrême urgence.

Georges MELU MABI MAKANDA
Secrétaire Général